



SAS IFOR

139 Rue du Faubourg Saint Honoré

75008 PARIS

T. 01 42 56 49 67

F. 01 42 25 52 61

www.ifec.fr

L'Examen de Conformité Fiscale : méthodologie et mise en oeuvre

PUBLIC

Collaborateurs ; Commissaires aux comptes ; Experts-comptables

DUREE

1 jour(s) - 7 h

Nb minimum de participants : 8

PRE REQUIS

OBJECTIFS FORMATION

Le décret n° 2021-25 du 13 janvier 2021 crée un examen de conformité fiscale, destiné à accroître la sécurité juridique des entreprises en matière fiscale.

Ce texte précise les actions et les contrôles à accomplir aux fins de délivrance du compte-rendu de mission qui peut être délivrée par les professionnels en charge de ces opérations de vérification.

De l'audit de la piste d'audit fiable, à la réalisation de tests portant sur e FEC en passant par l'appréciation de la conformité légale des règles de conservation et d'archivage, le professionnel devra privilégier une approche pluridisciplinaire de la fonction fiscale.

Transmis à l'administration fiscale par voie EDI-TDFC, ce compte-rendu de mission engage la responsabilité du prestataire en charge de sa rédaction, d'où la nécessité de répondre pleinement aux attentes de l'administration fiscale.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- 1 - Cerner la réglementation et connaître les points de vigilance et de tolérance
- 2 - Sécuriser la lettre de mission de l'examen de conformité fiscale
- 3 - Identifier les actions et les contrôles à conduire dans le cadre de l'ECF
- 4 - Disposer d'une véritable méthodologie opérationnelle et rédactionnelle
- 5 - Connaître les Modalités déclarative du compte-rendu de conformité
- 6 - Cerner les tolérances

CONTENU PEDAGOGIQUE

1 - Le contrat de mission de l'examen de conformité fiscale

- les clauses obligatoires
- les clauses recommandées
- la question de la validité des clauses limitatives de responsabilité
- la clause de fixation de la rémunération du professionnel en charge de la mission

2 - La méthodologie de l'examen de conformité fiscale

- la démarche globale d'analyse
- la présentation du compte-rendu et les précautions rédactionnelles à entrevoir
- les pièges et écueils à éviter

3 - Les 10 points de contrôle de l'examen de conformité fiscale

- les actions de contrôle à conduire sur le Fichier des écritures comptables
- le choix de l'outil des tests à privilégier
- le livrable attendu par l'Administration fiscale

4 - Le contrôle de la permanence du chemin de révision comptable

- les contrôles à effectuer et les justificatifs à demander
- la distinction entre le chemin de révision et la piste d'audit fiable

5 - L'analyse des délais et du mode de conservation des documents

- distinction entre la conservation et l'archivage
- quels sont les documents à archiver ?
- la question de la conservation des données
- les délais de conservation à respecter

6 - L'attestation ou le certificat de conformité du logiciel

- distinction entre attestation et certificat
- les mentions obligatoires à vérifier

7 - Le contrôle à effectuer en matière de taxe sur la valeur ajoutée

- l'audit de la TVA collectée
- l'analyse de la TVA déductible
- l'examen des règles d'exigibilité
- le cas des assujettis/redevables partiels
- les autres points de contrôle

8 - Les points de contrôle comptable

- l'audit des immobilisations et des amortissements
- l'analyse du poste provision
- l'examen des charges à payer
- le cas des charges exceptionnelles

9 - Les tolérances contractuelles

- identification des tolérances accordées par l'Administration fiscale
- l'intégration de ces tolérances dans la lettre de mission et dans le compte-rendu

10 - Les modalités déclaratives du compte-rendu de mission

- la nécessaire référence du compte-rendu de mission au sein de la déclaration de résultat
- la conservation du compte-rendu pendant durant le délai de reprise de l'Administration fiscale

MOYENS & METHODES PEDAGOGIQUE

Diaporama

Echanges participants

EVALUATION DE LA FORMATION / SANCTION DE LA FORMATION

- Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

DEROULEMENT

Horaires : 9 h - 17 h 00

Déjeuner : le déjeuner est libre, le créneau de celui-ci est défini par l'animateur

Nombre minimum de participants : 8

Nombre maximum de participants : 18

FORMATEUR

Rémi GOUYET

Avocat Associé et Professeur Associé à l'Université de Bourgogne (Section Droit Privé).

TARIFS HT:

Adhérent IFEC : 500 €

Adhérent IFEC + CJEC : 400 €

Adhérent IFEC + ANECS : 400 €

Adhérent IFEC + Stagiaire : 400 €

Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5ans :
400 €

Non Adhérent IFEC : 600 €